

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008066

Signataire : EG/ED/NH

OBJET :Pose d'une clôture pour le stadium BMX rue Hélène Cochenec. Dépôt d'une déclaration préalable.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 422-1 du code de l'urbanisme,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise monsieur le maire à signer et à déposer la déclaration préalable relative aux travaux de pose d'une clôture pour le stadium BMX rue Hélène Cochenec.

Le Maire